



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

12 JUL. 2019

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 10 juillet 2019

Délibération n° 2019/36

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive de Vendée Foncier Solidaire (OFS)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée,

Vu la convention constitutive de l'organisme de foncier solidaire dénommé « Vendée Foncier Solidaire » approuvée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'organisme de foncier solidaire départemental dénommé « Vendée Foncier Solidaire » relatif aux nouvelles adhésions des membres du groupement.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce nouveau dispositif.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 26 JUL. 2019



Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée
François-Claude PLAISANT